

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 09 Septembre 2016

Date de convocation : 02.09.2016
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 6
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 6
Votes contre : 0
Abstentions : 0

2016/021

OBJET : Bouche à incendie

L'an deux mille seize le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – LOUVET M – RAMOS C – SANDRES M -

Excusés : CHIVA F – RICHOU D – MORLEY R –

Absent : MARCO D –

Secrétaire de séance : Madame RAMOS Cécile.

Monsieur le Maire rappelle la mise en place, en 2013, d'une bouche à incendie d'aspiration au niveau du réservoir d'eau potable.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, l'insuffisance de cette bouche à incendie dans le cadre de la couverture Incendie du village.

Monsieur le Maire propose la mise en place de deux bornes à incendie.

La première, au centre du village, « rue du Château », et la seconde, à l'entrée du village, « rue de la Boulzanne », afin de couvrir la totalité du village.

L'entreprise VEOLIA, notre délégataire, a été sollicitée et nous propose un devis de 4 985,78 Euros HT pour l'installation de ces deux bornes à incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'installation de deux bornes à incendie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

15 SEP. 2016

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire 17.09.16
Après dépôt en Sous Préfecture le 15.09.16
Et notification du

